Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202604-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.04

OBJET :

Convention de co-financement de l'opération de restructuration de l'échangeur de Kerlez à Briec (29) sur la RN 165 et de réaménagement de l'entrée de Pays RD61

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M CLOAREC Jean-Paul, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la convention de co-financement a pour objet de préciser les modalités de participation de l'État, du Département du Finistère, de Quimper Bretagne Occidentale et de la commune de Briec au financement de l'opération de restructuration de l'échangeur de Kerlez à Briec (29) sur la RN 165, et de réaménagement de l'entrée de Pays RD61, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département du Finistère.

La restructuration de l'échangeur de Kerlez a pour objectif de sécuriser et de fluidifier les échanges entre la RN 165 et le réseau départemental (RD 61) desservant l'agglomération de Briec, où se posent des problèmes récurrents de sécurité. Cette restructuration s'intègre dans un projet global de requalification de la RD61 entre l'échangeur de Kerlez et l'entrée de l'agglomération de Briec, sur une longueur de 1 200 mètres.

La convention de co-financement a pour objet de préciser les modalités de participation de l'État, du Département du Finistère, de Quimper Bretagne Occidentale et de la commune de Briec au financement de l'opération de restructuration de l'échangeur de Kerlez à Briec (29) sur la RN 165, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département du Finistère.

Elle s'inscrit dans le cadre du « Contrat de Plan État-Région 2021 – 2027 », « Programme de restructuration et de mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national ».

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202604-DE

Description du projet

L'opération prévoit :

Pour la partie échangeur :	- côté Est (RN165 sens Quimper → Brest), les carrefours en té avec patte d'oie seront supprimés et les bretelles seront reliées directement à la RD61 en adjonction pour la bretelle de sortie et en biseau de déboîtement pour la bretelle d'insertion vers la RN165. La bretelle de sortie est connectée à un nouveau giratoire ; - côté Ouest (RN165 sens Brest → Quimper), les carrefours en té seront supprimés et remplacés par un giratoire sur lequel les bretelles seront directement connectées ;
Sur le reste du projet d'aménagement de la RD 61 :	- la sécurisation des échanges entre la RD61 et les zones d'activités économiques, par la création d'un giratoire et une interdiction de tourner à gauche ;
Sur l'ensemble de la zone de projet :	- la création d'une voie partagée pour les modes actifs le long de la RD 61 sur la totalité du linéaire du projet ; - la création d'arrêts de cars ; - la création d'une aire de covoiturage.

Des acquisitions foncières ponctuelles, hors échangeur, comprises dans l'opération, sont nécessaires pour la création des giratoires et de l'aire de covoiturage.
A titre indicatif, il est prévu que les travaux soient réalisés par phases successives en 2026.

Financement de l'opération

Le montant total de l'opération est estimé à 2.880.000 € (valeur octobre 2025) : études, acquisitions foncières et travaux compris.

Ce montant est reparti comme suit :

- Echangeur : 1 776 000 €
- RD 61 : 888 000 €
- Aire de covoiturage : 216 000 €

- L'aire de covoiturage est financée à 100% par le Département.
- Le montant des travaux « routiers » en co-financement est ainsi de 2 664 000 € (1 776 000 + 888 000).
- La commune de Briec prend en charge l'éclairage public et l'enfouissement de réseau pour un coût de 280 000 €.
- L'Etat, le Département du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Briec s'engagent à participer, sous réserve du vote annuel de leur budget, au financement de cette opération à raison respectivement de 50 %, 25 %, 25 % et 0 % du coût de l'échangeur et respectivement de 0 %, 80 %, 10 % et 10 % du coût de la RD 61, sous forme de fonds de concours.

Le financement de l'opération est ainsi réparti de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202604-DE

Co-financement de l'échangeur : 1.776.000 €

Montants TTC	État	Département du Finistère	Quimper Bretagne Occidentale	Commune de Briec	Total
Clé de participation	50%	25 %	25 %	0 %	100 %
Montant de la contribution	888 000 €	444 000 €	444 000 €	0 €	1 776 000 €

Co-financement des aménagements de la RD 61, section courante : 532.800 €

Montants TTC	État	Département du Finistère	Quimper Bretagne Occidentale	Commune de Briec	Total
Clé de participation	0%	100 %	0 %	0 %	100 %
Montant de la contribution	0 €	532 800 €	0 €	0 €	532 800 €

Co-financement des aménagements de la RD 61, giratoire : 355.200 €

Montants TTC	État	Département du Finistère	Quimper Bretagne Occidentale	Commune de Briec	Total
Clé de participation	0%	50 %	25 %	25 %	100 %
Montant de la contribution	0 €	177 600 €	88 800 €	88 800 €	355 200 €

Réévaluation éventuelle de l'opération

L'État, le Département du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Briec s'engagent à participer, suivant le même pourcentage détaillé à l'article 3, à toute réévaluation des dépenses rendues nécessaires par les évolutions techniques du projet et les variations des conditions économiques, sous réserve d'avoir donné leur accord préalable.

Dans ce cas, un avenant à la convention sera adopté et signé dans les mêmes formes et conditions afin de modifier le montant total des dépenses et de réévaluer le montant des contributions respectives des parties.

De même, toute diminution du montant des dépenses entraînera une baisse de la participation de chaque partenaire suivant les mêmes taux, et en particulier un remboursement le cas échéant des sommes qui auraient été versées en trop par les collectivités.

Modalités de paiement

Le paiement repose sur le principe d'un règlement des dépenses réalisées et attestées par le comptable public. Les paiements devraient s'échelonner aux dates indicatives suivantes et au prorata de la contribution de chaque partie :

- 80 % l'année du démarrage des travaux (2026)
- 20 % l'année de l'achèvement complet de l'opération (2027)

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202604-DE

Les appels de fonds prévisionnels sont ainsi les suivants :

Année de l'appel de fonds	Versements de l'État		Versements de Quimper Bretagne Occidentale		Versements de la commune de Briec	
	Annuel	Cumulé	Annuel	Cumulé	Annuel	Cumulé
2026	710 400 €	710 400 €	425 600 €	425 600 €	70 400 €	70 400 €
2027	177 600 €	888 000 €	106 400 €	532 000 €	17 600 €	88 000 €

Communication

Le Département du Finistère s'engage à mentionner le soutien financier de l'État, de Quimper Bretagne Occidentale et de la commune de Briec, en faisant figurer leurs logos sur tous les documents de communication.

Le Département du Finistère s'engage également à mentionner leur soutien financier dans ses rapports avec les médias, ainsi qu'à les informer préalablement de toute opération de communication sur le projet.

Vu le projet de convention annexé,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement et travaux du 13 février 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver les termes de la convention de co-financement de l'opération de restructuration de l'échangeur de Kerlez à Briec (29) sur la RN 165 et de réaménagement de l'entrée de Pays RD61 annexée à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention au nom de la commune de Briec, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

